

**FEUILLE FÉDÉRALE**82<sup>e</sup> année

Berne, le 26 mars 1930

Volume I

Paraît une fois par semaine. Prix: 20 francs par an; 10 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement.

Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco à l'imprimerie des hoirs K.-J. Wyss, à Berne.

**2553****MESSAGE**

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la transformation de l'hôtel des postes à Bâle en vue de l'installation d'une nouvelle centrale téléphonique automatique.

(Du 18 mars 1930.)

Monsieur le Président et Messieurs,

Par arrêté du 6 octobre 1923, vous nous avez ouvert un crédit de 400,000 francs pour la transformation de l'hôtel des postes à Bâle, en vue de l'installation d'une centrale téléphonique automatique. Ainsi que nous le faisons remarquer dans notre message du 9 juin 1923, il s'agissait d'une première mesure consistant à surélever le III<sup>e</sup> étage et l'étage des combles du côté de la Freiestrasse. Une deuxième transformation, envisagée pour 1933, prévoyait le surélévement de la partie du bâtiment située à l'angle formé par la Freiestrasse et la Rüdengasse, en vue de l'extension future de la centrale automatique. Quant aux travaux de la troisième étape nécessités par l'installation d'une deuxième centrale automatique qui remplacerait la centrale manuelle Birsig, il n'était pas encore possible, à cette époque, de fixer la date précise ou ils seraient exécutés.

Or, le trafic et le réseau de Bâle se sont développés plus rapidement qu'on ne le prévoyait lors de la rédaction du message de 1923. C'est ce que montre le tableau suivant:

Année	Abonnés	Conversations locales	Conversations interurbaines	Conversations de transit	Total
1923	8,461	10,139,376	4,335,466	354,464	14,829,306
1925	9,371	11,015,479	4,844,294	494,782	16,354,555
1927	10,537	13,066,971	5,689,074	502,586	19,218,631
1929	13,213	15,773,263	6,206,824	706,159	22,699,459

La centrale automatique de *Safran*, d'une capacité de 5000 raccordements d'abonnés, ne disposait plus, le 1<sup>er</sup> octobre 1929, que de 220 raccordements. Il fallut immédiatement l'agrandir. Sa capacité fut portée à 7000 raccordements et sa réserve à 2220.

La centrale manuelle de *Birsig*, équipée pour 9000 raccordements d'abonnés, en dessert actuellement 8570, d'où une réserve de 430 raccordements. Les deux centrales possèdent donc ensemble 2650 raccordements de réserve.

Si l'on admet, pour les deux prochaines années, une progression annuelle d'environ 1000 abonnés par centrale, il s'ensuit que la réserve disponible sera épuisée à la fin de 1931. A ce moment-là, il faudra que l'administration dispose d'une nouvelle centrale automatique d'une capacité initiale de 5000 raccordements et d'une capacité finale de 10,000 raccordements. Pour pouvoir l'agencer d'une façon rationnelle et conforme aux exigences modernes, il est d'ores et déjà nécessaire de procéder à un nouvel agrandissement du III<sup>e</sup> étage de l'hôtel des postes. Le message du 9 juin 1923 prévoyait d'utiliser à cet effet la partie du bâtiment située à l'angle formé par la Freiestrasse et la Rüdengasse. Cette partie doit, elle aussi, être surélevée. Ce n'est toutefois pas la nouvelle centrale automatique qui y sera installée, mais la centrale rurale et un atelier. Diverses études ont établi qu'il est préférable de loger la nouvelle centrale dans l'aile bordant la Gerbergasse, cette partie étant la seule qui permette de créer la place nécessaire pour agencer une centrale moderne suffisamment spacieuse et susceptible d'être agrandie. On prévoit que, dès 1932, le nombre des raccordements augmentera d'environ 1200 par année; il se pourrait même que ce chiffre fût dépassé. Dans tous les cas on devra, en 1935, porter de 5000 à 10,000 raccordements la capacité de la nouvelle centrale. Il faudra, à cette même occasion, remplacer la centrale manuelle de *Birsig* par une centrale automatique, qui occupera une partie de l'aile longeant la Gerbergasse et une partie des locaux de l'ancienne centrale interurbaine donnant sur la Rüdengasse.

On peut se demander s'il est recommandable de loger ces nouvelles centrales dans l'hôtel des postes où s'il ne vaudrait pas mieux décentraliser les services. L'établissement de la nouvelle centrale dans l'hôtel des postes, qui abrite déjà les centrales actuelles, permettra de réduire les frais d'installation, d'entretien et de personnel et de faciliter grandement la surveillance du service. Aux économies, assez considérables, ainsi réalisées, viendront encore s'ajouter celles, non moins importantes, résultant du fait qu'il ne sera pas nécessaire de transformer le réseau. Un autre avantage de la solution envisagée est que les nouvelles installations pourront être mises en service en temps utile et que le rattachement des nouveaux abonnés ne sera pas entravé pendant une période plus ou moins longue comme ce serait vraisemblablement le cas si l'on adoptait une autre solution.

Suivant le devis présenté, les transformations exigées par l'établissement de la nouvelle centrale coûteront 685,000 francs. Les plans de transformation figurent au dossier. Ils prévoient les travaux suivants :

Pendant l'installation de la nouvelle centrale automatique, il faudra procurer au concierge un autre logement.

Toutes les mesures ont été prises pour assurer le service dans les salles situées à côté ou au-dessous des locaux à transformer. Il sera aussi nécessaire d'aménager des toitures provisoires au-dessus du bâtiment, ainsi que des échafaudages et parois de protection du côté des deux rues.

L'escalier principal de l'aile bordant la Gerbergasse sera prolongé du 2<sup>e</sup> étage aux combles. Les escaliers conduisant du 2<sup>e</sup> étage à l'appartement actuel du concierge et aux combles, ainsi que l'escalier tournant par lequel on accède du 2<sup>e</sup> étage au distributeur principal situé dans les combles, seront démolis; l'escalier en spirale sera remplacé par un ascenseur. Un monte-charge électrique sera installé dans la cage d'escalier, pour le transport des appareils à la centrale téléphonique.

Les ventilateurs se trouvant dans les combles, ainsi que les caniveaux de ventilation au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> étage, devront également être enlevés pendant les travaux; on se propose de les réinstaller plus tard.

Le coût de l'extension des installations de chauffage et d'eau chaude a été évalué par une maison d'installation de chauffages centraux. Il ne sera pas nécessaire d'agrandir les chaudières.

Le projet comprend l'établissement des conduites d'amenée du courant électrique, du gaz et de l'eau chaude, ainsi que la pose d'extincteurs dans les centrales. Il prévoit aussi le nettoyage des façades après achèvement des travaux, la rénovation des locaux qui pourraient avoir été dégradés en cours de travail, ainsi que la remise en état des marquises de la cour.

Avant de commencer les travaux, il sera nécessaire d'établir une paroi vitrée au 1<sup>er</sup> étage, où seront transférés les services du télégraphe se trouvant actuellement au II<sup>e</sup> étage; on se propose en outre d'installer un ascenseur entre le 1<sup>er</sup> étage et le rez-de-chaussée (local de consignation des télégrammes).

La pièce contiguë à la cage de l'escalier et la salle des appareils Morse seront aménagées de façon à pouvoir être utilisées la première par le chef de l'office télégraphique, la seconde par le service de la chancellerie et de la comptabilité.

L'installation des sélecteurs automatiques interurbains obligera de renforcer les sous-poutres du plancher formant le plafond du 1<sup>er</sup> étage de manière à obtenir la charge utile exigée de 500 kg par mètre carré. Le bureau situé à côté de la cage de l'escalier, la chambre (chancellerie actuelle) agrandie à la suite de la démolition de l'escalier donnant accès au logement du concierge, ainsi que la partie adjacente du contrôle actuel seront transformés

en un réfectoire et en deux chambres de repos pour les fonctionnaires. Une autre partie du contrôle servira à l'aménagement d'une chambre à l'usage du chef du service d'exploitation; la partie restante formera le local des sélecteurs automatiques interurbains.

Les lieux d'aisance utilisés jusqu'ici par le personnel des deux sexes seront transformés; ils seront complétés par un vestibule et réservés au personnel féminin. Une toilette à 3 lavabos sera aménagée dans la pièce se trouvant derrière le monte-charge qui desservira le local du distributeur principal. A la centrale interurbaine, le podium sera prolongé jusqu'à la cloison du nouveau vestiaire; la salle sera partagée par une cloison vitrée en vue de l'aménagement d'un local pour la surveillante principale. Le vestiaire et le réfectoire actuels seront réunis en un seul vestiaire à l'usage du personnel de la centrale occupé actuellement dans les combles.

Les planchers et les plafonds des locaux destinés à recevoir les nouvelles centrales doivent être à l'épreuve du feu. Ces locaux auront 4 m de hauteur. Pour obtenir l'élévation voulue, il faudra enlever la charpente, puis remplacer une partie des planchers et la renforcer au moyen de poutrelles en fer laminé protégées contre le feu par un revêtement en béton. Le logement actuel du concierge sera transformé de façon qu'il soit possible d'agrandir plus tard à peu de frais la nouvelle centrale automatique. Toutefois, pour pouvoir aménager rationnellement le nouveau logement, il faudra poser un plancher intermédiaire dans la chambre donnant sur la Gerbergasse afin d'abaisser à une hauteur de 80 cm les appuis des fenêtres; cette modification nécessitera la transformation du pignon situé du côté de la Gerbergasse. Pour améliorer l'éclairage de la nouvelle centrale automatique, on se propose de pratiquer dans les plafonds armés deux rangées de lanterneaux disposés dans le sens de la longueur de la salle. Les planchers de la nouvelle centrale automatique seront de niveau avec le plancher de la centrale Birsig qui sera installée en 1935, et 40 cm plus haut que le plancher de la centrale Safran et de la centrale rurale.

Le logement du concierge se composera de 3 chambres, d'une cuisine avec un fourneau à gaz et un cumulus de 30 litres, de W.-C., d'un garde-manger et d'un réduit.

Entre la salle des sélecteurs de la centrale automatique et le logement du concierge on aménagera une chambre de théorie pourvue d'une porte de secours faisant communiquer la salle des sélecteurs avec la cage d'escalier par le logement du concierge.

Les locaux de la centrale rurale situés à l'angle formé par la Freiesstrasse et la Rüdengasse seront transformés de la même manière que ceux destinés à la nouvelle centrale automatique. Les supports actuels de la tourelle seront remplacés par une construction en béton armé. Le plancher sera reconstruit et mis de niveau avec celui de la centrale Safran. A côté de la centrale rurale seront aménagés un atelier de mécanique et 33 armoires

à l'usage des monteurs. La cloison séparant la centrale rurale et l'atelier de mécanique pourra facilement être enlevée.

Les parois et les plafonds des combles seront protégés contre le feu par des planches de roseaux. Un galetas sera aménagé pour le logement du concierge.

Les locaux devront être à disposition au début de 1931 afin que la nouvelle centrale, dont l'agencement exigera environ une année, soit prête à fonctionner à la fin de 1931.

Nous fondant sur l'exposé qui précède, nous vous prions de nous accorder le crédit de 685,000 francs nécessaire aux transformations prévues, et d'adopter le projet d'arrêté fédéral ci-annexé.

Nous saisissons cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 18 mars 1930.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

*Le président de la Confédération,*

MUSY.

*Le chancelier de la Confédération,*

KAESLIN.

---

(Projet.)

## Arrêté fédéral

ouvrant

un crédit pour la transformation de l'hôtel des postes à Bâle en vue de l'installation d'une nouvelle centrale téléphonique automatique (2<sup>e</sup> étape).

---

### L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 18 mars 1930,

*arrête:*

#### Article premier.

Un crédit de 685,000 francs est ouvert au Conseil fédéral pour la transformation de l'hôtel des postes à Bâle en vue de l'installation d'une centrale téléphonique automatique (2<sup>e</sup> étape).

#### Art. 2.

Le Conseil fédéral est autorisé, dans les limites du crédit accordé, à apporter au projet approuvé les modifications qui se révéleraient nécessaires.

#### Art. 3.

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, entre immédiatement en vigueur.

#### Art. 4.

Le Conseil fédéral est chargé de son exécution.

---

**MESSAGE du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la transformation de l'hôtel des postes à Bâle en vue de l'installation d'une nouvelle centrale téléphonique automatique. (Du 18 mars 1930.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1930
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	2553
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.03.1930
Date	
Data	
Seite	253-258
Page	
Pagina	
Ref. No	10 085 900

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.